

1. PRÉAMBULE :

Ce circuit offre, aux jeunes athlètes de 15 ans et plus, la possibilité de faire des compétitions à un niveau provincial parmi des athlètes de même calibre.

Pour participer à ce circuit, chaque athlète et entraîneur devra signer le code d'éthique et le remettre signé au coordonnateur SQA lors de la première course du circuit sans quoi sa participation à la course sera automatiquement refusée.

2. OBJECTIFS :

Ce circuit se veut une alternative aux circuits FIS particulièrement pour les J1 qui ne peuvent participer pour des raisons de disponibilité de place ou en raison du niveau de compétition nettement supérieur au leur.

Ce circuit permet également d'assurer un lien entre les circuits régionaux et les circuits collégiaux et universitaires leur permettant de continuer à pratiquer le ski dans un cadre de compétition amicale où l'objectif principal est plus axé sur la participation que sur la rivalité.

Les critères d'admissibilité décrits ci-après assurent à ces athlètes une équité et un respect des objectifs fondamentaux de ce circuit, tel que mentionné plus haut.

3. ÉPREUVES DU CALENDRIER RÉGULIER

3.1 La saison régulière permettra à chaque athlète de participer à trois courses de slalom et trois courses de slalom géant. Chaque participant pourra participer à un stage de vitesse. Une finale incluant une course de slalom, une course de slalom géant et un parallèle sera tenue pour les athlètes qualifiés.

4. ADMISSIBILITÉ :

4.1 Tous les coureurs demeurant sur le territoire de SQA, inscrits par leur association régionale et membres en règle d'un club affilié à SQA sont admissibles à ce circuit.

4.2 Tous les coureurs devront posséder leur carte canadienne et être membre en règle d'un seul club.

4.3 Tout athlète âgé de 15 ans et plus au 31 décembre de la saison concernée.

4.4 Selon le règlement **ACA**, un coureur ayant une carte FIS doit avoir plus de 80 points FIS dans toutes les disciplines. À la sortie de la première liste FIS de janvier 2010, tous les athlètes qui auront plus de 80 points FIS pourront participer à ce circuit. (Si toutefois, les points FIS baissent durant la saison en bas de 80 points FIS, ils pourront continuer à participer à ce circuit pour la saison).

Une copie de la première liste des points FIS de janvier sera conservée et publiée sur le site de Ski Québec alpin dans la section du championnat junior provincial.

- 4.5 Tout entraîneur qui désire participer à une course doit posséder une carte canadienne et être affilié à un club membre de SQA. Toutefois, l'entraîneur ne pourra être responsable d'un ou de plusieurs athlètes s'il participe à la même course et ne pourra pas participer aux réunions des entraîneurs.

5. QUOTAS

- 5.1 Les quotas des régions seront appliqués seulement si la limite des quotas totale est atteinte.
- 5.2 Les quotas non utilisés par des régions absentes seront redistribués lors du tirage au sort aux régions participantes selon le principe du pourcentage d'athlètes inscrits. Il est recommandé de privilégier les athlètes de 15-16 ans.
- 5.3 L'Ontario aura 15 places. (Voir annexe chap.4 – Section quotas)
- 5.4 Les Maritimes auront 15 places.
- 5.5 Les étudiants de niveau universitaire et dûment inscrits à l'Université seront considérés dans n'importe quelle zone et un ajout de 10 places leur sera attribué.

6. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT JUNIOR PROVINCIAL

- 6.1 Les résultats obtenus dans chaque course pour chaque athlète seront calculés en fonction de leur position.
- 6.2 Les résultats obtenus dans chaque discipline pour chaque athlète seront calculés en points de course générant une pénalité de course en points canadiens. De plus, le classement individuel sera exprimé en points selon la grille 500.
- 6.3 Les 150 meilleurs athlètes en points de circuit seront admissibles à participer aux finales. Le ratio femme/hommes sera déterminé en fonction du membership de la saison précédente.
- 6.4 Les coureurs devront avoir participé à 4 courses lors de la saison pour participer à la finale.
- 6.5 Les 32 meilleurs hommes et 32 meilleures femmes participeront à la finale du parallèle.
- 6.6 Les épreuves complémentaires (parallèle) et autres que celles mentionnées au paragraphe " 3. Épreuves " ne seront pas incluses dans le calcul du classement du circuit.
- 6.7 Le classement général du circuit sera calculé en additionnant les points de circuit des 2 meilleurs résultats de slalom, des 2 meilleurs résultats de slalom géant de la saison régulière et des épreuves de la finale (1 slalom et 1 slalom géant)
- 6.8 Les athlètes qui ne termineront pas une épreuve (DNF ou DSQ) n'auront pas de point pour cette épreuve.

7. REMISE DES PRIX

- 7.1 Pour chaque compétition, il y aura une remise de médailles aux trois premiers des catégories "junior 1" (15-16 ans) et toutes catégories confondues (hommes et femmes séparément), selon l'ordre numérique inversé de leur rang : bronze, argent et or.
- 7.2 Finales provinciales : pour chaque épreuve, même scénario qu'en 7.1.
- 7.3 SQA sera responsable de fournir les trophées aux gagnants.
Classement général de la saison : remise d'un trophée aux trois meilleures places au classement général de la saison.
- 7.4 SQA fournira les médailles pour toutes les épreuves de la saison ainsi que les trophées pour le cumulatif.

8. FRAIS D'INSCRIPTION

- 8.1 Les frais d'inscription pour les épreuves de SL et GS du calendrier régulier sont fixés à \$38.00 par athlète et par jour de course.
- 8.2 Un billet de remontée sera offert gratuitement à chaque athlète pour les journées de course et d'entraînement obligatoire.
- 8.2 Tel qu'indiqué à l'article 9.9 des règles communes, un billet de remontée sera offert également aux entraîneurs par tranche de cinq (5) athlètes (1 à 5 = 2 ; 6 à 10 = 2 ; 11 à 15 = 3 ; etc.).
- 8.3 En cas de maladie ou de blessure, il est recommandé lorsqu'il y a eu paiement d'inscription sur deux jours de rembourser les frais de l'athlète n'ayant pu participer à l'épreuve.
- 8.4 Les frais d'inscription pour la finale seront de 114\$ pour l'ensemble de l'événement.
- 8.6 Les inscriptions doivent être envoyées au secrétariat de course par voie électronique au plus tard à 19h00 le mercredi précédant la course.
- 8.7 Le paiement des inscriptions aura lieu de 19h00 à 20h00 et la réunion des entraîneurs aura lieu à 21h00.

9. ORDRE DE DÉPART ET TIRAGE AU SORT

- 9.1 Le tirage au sort se fera suivant les règlements des points canadiens de la liste en vigueur.
- 9.2 Ordre de départ de la deuxième manche :
 - L'ordre de départ de la seconde manche est déterminé par la liste des résultats de la première manche à l'exception des 30 premières places.
 - Les athlètes classés parmi les 30 premiers lors de la première manche prendront le départ en position inversée.
 - Le jury peut décider de modifier cet ordre en avisant officiellement au plus tard une heure avant le départ de la première manche.

- 9.3 Les coureurs DNF-DSQ pourront partir à la fin du tableau par ordre inversé de leur dossard. Cependant en raison de conditions particulières le jury pourra en décider autrement.

10. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- 10.1 Un tableau identifiera en début de saison les DT, les arbitres et les traceurs. En cas de l'absence d'un arbitre ou d'un traceur, la région sera responsable de trouver un remplaçant.
- 10.2 Le comité organisateur doit assumer les frais du délégué technique comme suit :
- Le DT a droit à des frais de voyage de \$0.35 du kilomètre ainsi qu'à la prise en charge de son hébergement et de sa nourriture pendant l'accomplissement de sa mission. Ces frais sont assumés par le comité organisateur.
- 10.3 Compte tenu des objectifs du circuit junior, la longueur des skis ne peut faire l'objet d'une sanction ou d'une disqualification. Cependant, les autres aspects du matériel technique sont maintenus.
- 10.4 Seuls les entraîneurs reconnus par Ski Québec alpin et à jour dans leur formation sont habilités à exécuter les tracés. Ceux-ci doivent détenir au minimum une certification niveau II de la FESC et officiel alpin de niveau II.
- 10.5 En plus du chronomètre officiel, le comité organisateur se doit de fournir un système de chronométrage manuel.
- 10.6 L'usage de produit du tabac sous quelque forme que ce soit, de drogue quelle qu'elle soit ainsi que la consommation de boisson alcoolisée sous toutes ses formes, sont interdits pendant toutes les périodes durant lesquelles les athlètes sont sous la responsabilité de la Fédération, et ce, qu'ils soient sous le contrôle ou non de leur entraîneur.
- 10.7 Pour des raisons de sécurité, les ouvreurs devront être de catégorie K2 ou supérieure et avoir une carte canadienne.
- 10.8 Voir en annexe le tableau des regroupements de zone pour suivre le bon fonctionnement du calendrier de course.